



## CONTRAT ADHERENT ABONNEMENT PADEL « Heures Creuses »

Entre : La SAS PADELNBLOCK  
191, allée de Mamoura  
40 090 SAINT AVIT  
Tél. 07.87.04.55.70  
Mail : [contat@padelnblock.fr](mailto:contat@padelnblock.fr)  
N° Siret : 903 810 844 00022

Et ☐ Madame ☒ Monsieur

NOM : GARDIES  
Prénom : NICOLAS  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

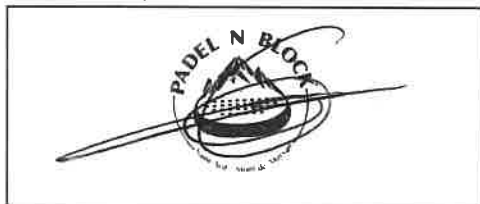
### Objet du contrat :

L'engagement donne un accès aux prestations souscrites par ce contrat et proposées par SAS PADELNBLOCK, pendant les heures d'ouvertures et cela jusqu'à la fin de son engagement.

Le présent contrat est accepté selon les conditions particulières définies sur ce contrat et les conditions générales figurant au verso.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
(établi en 2 exemplaires)

Signature du représentant du club



Date de fin de l'abonnement 27/11/24

### Choix d'engagement :

☒ Annuel : 540€ / ans  
soit 45 €/mois par prélèvement automatique

### Demande de réduction de 10 %

(sur présentation d'un justificatif)

☐ Tarif famille (à partir du 2<sup>ème</sup>)  
☐ Tarif couple (Sur le 2<sup>ème</sup>)

### Mode de paiement :

☐ Espèce ☐ CB ☒ Prélèvement  
☐ Chèque

### Prélèvement :

Date de la première échéance 27/11/23  
Nom/Prénom du titulaire du compte si différent de l'adhérent : \_\_\_\_\_  
Mandat de prélèvement SEPA en annexe 1, à fournir complété et à signer.

Date de début de l'abonnement : 27/11/23

### Documents à fournir :

☐ Pièce d'identité ☐ RIB

### Règlement intérieur et charte de l'adhérent :

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de l'adhérent, qui sont affichés au club.

Signature de l'adhérent :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 juillet 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, le cas échéant de rectification et de suppression aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : [contact@padelnblock.fr](mailto:contact@padelnblock.fr)



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accès au club est réservé aux adhérents et non adhérents. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant le futur adhérent déchargera de responsabilité le club quant à la survenue d'un accident lié à son état de santé.

Les inscriptions se feront au vu d'un dossier complet et signé comprenant, une pièce d'identité, une autorisation parentale si nécessaire et un RIB.

Un double du contrat sera remis à l'adhérent après signature du contrat par les deux parties ou après qu'il se soit acquitté du coût de son engagement. Durant la période des pré-inscriptions, le double du contrat sera remis une fois que les deux parties se seront mises d'accord.

L'adhérent se soumet au règlement intérieur affiché dans le club et à la charte de l'adhérent.

### CONTRAT D'ENGAGEMENT

Le contrat est réputé ferme et définitif dès sa signature. Les engagements sont nominatifs, ne sont pas cessibles et s'arrêteront automatiquement à la date de fin de l'abonnement.

Pour toute demande de renouvellement d'abonnement, le client devra signer un nouveau contrat, aux conditions définies par le club au moment de la signature.

### CAS DE SUSPENSION ET DE RÉSILIATION

Les engagements annuels ne pourront être résiliés avant terme. Il n'y aura aucun remboursement ; néanmoins, un report correspondant à l'incapacité passagère médicale ou professionnelle sera possible, sur présentation d'un justificatif.

En cas d'incapacité définitive ou mutation professionnelle (dans un rayon de plus de 60 km), le contrat d'adhérent et les prélèvements seront arrêtés immédiatement, sur présentation d'un justificatif.

En cas d'incidence de paiement de son engagement et après relances, l'abonnement sera bloqué, le dossier sera envoyé au service des contentieux. Il faudra s'acquitter de ses impayés pour retrouver l'accès au club.

Toute modification des paramètres du logiciel Gestion Sport, ne pourra être un motif de demande de résiliation par le client.

Pas de modalités spécifiques de demande de résiliation, car tous les contrats sont à durée déterminée et disposent d'une date de fin.

### ASSURANCE

Le club est assuré auprès de ABEILLES, numéro de police d'assurance : 79218608

En cas d'incident, l'adhérent est tenu de faire une déclaration immédiate auprès du club.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol d'objet non sécurisé dans les casiers à code.

Il est déconseillé de venir au club avec des objets de valeur ainsi que du numéraire dans une quantité supérieure à 100€.

### ACCÈS AU CLUB

Un contrôle peut être effectué par le personnel du club. Il sera demandé à l'adhérent de se présenter à l'accueil, à chaque entrée dans l'établissement auprès du personnel en place.

Le personnel encadrant se réserve le droit de refuser l'accès du club à toute personne dont le comportement ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, à la pratique du sport ou créerait une gêne pour les autres adhérents.

Le client peut également accéder au club, en dehors des heures d'ouvertures et sur les créneaux définis par le club, en utilisant le système Live Expérience, par le biais d'un code qui lui sera transmis sur son mail de réservation.

### TARIFS, HORAIRES ET PRESTATIONS

Les tarifs sont affichés à l'accueil.

Toute demande de réduction pour le tarif couple ou famille (père, mère, frère ou sœur), devra être accompagné d'un justificatif (livret de famille, pièce d'identité). La réduction s'applique sur le 2<sup>ème</sup> pour le couple et à partir du 2<sup>ème</sup> pour la famille.

Les horaires du club sont affichés à l'entrée du club.

Le club sera ouvert les jours fériés (sauf le 1<sup>er</sup> mai) aux horaires du samedi et dimanche, sauf décisions exceptionnelles.

Dans le cas de fermetures exceptionnelles ou modification de l'horaire de fermeture, le client sera informé par affichage au club et annonce sur les réseaux sociaux.

Le club prend le droit de certaines dates de fermeture si celles-ci ont bien été publiées en amont.

Les prélèvements automatiques se feront entre le 10 et le 15 de chaque mois.

Le client ayant souscrit un abonnement Heures Creuses, pourra réserver au maximum une partie par jour, sur les créneaux en heures creuses.